

Assurance facultative perte emploi crédit à la consommation

Par BM54, le 12/04/2011 à 23:29

Bonjour,

Ayant souscrit assurance perte d'emploi lors d'un prêt à la consommation j'ai demandé une prise en charge par l'assurance.

Cela fait plus d'un mois que j'ai envoyé les documents d'usage et pas de réponse de leur part.

Ma question est ce que l'assurance pour instruire le dossier demande des documents supplémentaires au dernier employeur et c'est pour cette raison que c'est si long ?

Où l'assurance recherche une faille pour ne pas prendre en charge les échéances ?

Si quelqu'un connait les procédures des assurances merci de me renseigner.